



Hiribururu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 09 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre, à 20h05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 03 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Nombre de conseillers présents : 19 (de l'ouverture à la question n°2)
20 (à compter de la question n°3 jusqu'à la question n°7)
19 (à compter de la question n°8 jusqu'à la clôture)
18 (pour la question n°8)**

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel (à compter de la question n°3), Mme DAMESTOY Odile, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme GOROSTEGUI Fabienne, Mme PERES Marie, M. MENDY Alain, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme RODRIGUES Cristina, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi (jusqu'à la question n°7), Mme LATAILLADE Florence, M. MULOT Benoît, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, M. ELISSALDE Ellande, GOYHENECHÉ Nadine (sauf pour la question n°8).

Absents ayant donné procuration :

M. EHULETCHÉ Pierre a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme GONI Paulette a donné procuration à M. IRIART Alain,
Mme LARRIEU Françoise a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile,
M. DUBLANC Xabi a donné procuration à Mme GOROSTEGUI Fabienne (à compter de la question n°8)

Excusés :

M. THICOIPE Michel (jusqu'à la question n°2 incluse),
M. CIER Vianney,
M. GALHARRAGUE Christian,
M. SORHOUE T Sébastien,
M. DUBLANC Xabi (à compter de la question n°8)
M. SALLABERRY Fabien

Secrétaire de séance : M. ELISSALDE Ellande.

- Question n°9 : approbation d'un projet d'acte notarié constituant une servitude au profit de Habitat Sud Atlantic sur la parcelle communale AE n°296 pour le projet ERREBOTONDO en centre-bourg (Nomenclature ACTES 3.5).

Monsieur le Maire informe le Conseil, que l'Etablissement public Habitat Sud Atlantic - Office Public de l'habitat (HSA) est propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°319 sise en centre-bourg (entre l'allée IRUMENDI et l'allée Jean-Claude GUEROBE) sur laquelle il a obtenu un permis pour construire un programme de 11 logements aidés (Bail Réel et Solidaire).

Des éléments de ce futur bâtiment vont se retrouver en surplomb (débords de toiture, encorbellements et balcons) d'une parcelle communale en contrebas (parcelle AE n°296) qui comprend notamment un talus végétalisé de l'allée Jean-Claude GUEROBE.

Compte tenu de leur altimétrie, et de leur petit gabarit en surplomb, ces éléments sont compatibles avec l'usage des espaces municipaux situés en-dessous, la chaussée de l'allée Jean-Claude GUEROBE étant hors de portée des dits éléments.

HSA s'est rapprochée de Maître Benjamin LAFONT, Notaire à BAYONNE, qui a préparé un projet d'acte officialisant la constitution de la servitude décrite ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude au profit de HSA sur la parcelle communale AE n°296 (domaine public) pour le surplomb de quelques éléments du bâtiment ERREBOTONDO à construire par HSA (parcelle AE n°319) ;
- d'approuver le projet d'acte notarié rédigé par Maître LAFONT officialisant cette servitude ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit projet avec HSA, et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 5 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 09 octobre 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

17 OCT. 2024

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

17 OCT. 2024

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

17 OCT. 2024

Le Maire,

Alain IRIART.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024007009
Objet :	Approbation d'un projet d'acte notarié constituant une servitude au profit de Habitat Sud Atlantic sur la parcelle communale AE n°296 pour le projet ERREBOTONDO en centre-bourg.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	064-216404962-20241009-2024007009-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20241009-2024007009-DE-1-1_0.xml	text/xml	999 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q 009_007_2024.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20241009-2024007009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 octobre 2024 à 16h00min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 octobre 2024 à 16h01min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2024 à 16h01min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 octobre 2024 à 23h53min57s	Reçu par le MI le 2024-10-17